

# Mobilité interne :

## Le Mercato des redéploiements !

Rouen, le 4 juin 2015

La mobilité interne constitue un véritable atout pour les agents (évolution des compétences, déroulement de carrière, ...) et pour la collectivité si elle veut s'en donner les moyens.

Depuis toujours la CGT demande le respect du statut et la mise en place de critères transparents et négociés pour présider à cette mobilité, garantissant ainsi l'égalité de traitement de tous les agents, dans l'intérêt du service public. Ainsi, une commission mobilité, à laquelle les organisations syndicales participeraient, serait de notre point de vue le moyen de s'assurer du respect de ces critères.

La collectivité avait jeté les premières bases en 2009 en adoptant des critères de priorité (poste supprimé, agent titulaire, rapprochement de domicile, ancienneté dans le poste). Cependant, de nombreux exemples sur la réalité des recrutements ont démontré que ces critères n'étaient pas respectés. Concrètement, le recrutement « au feeling » était la règle, et pour les recruteurs, un contractuel était toujours plus motivé qu'un titulaire, ...

**Chaque service était alors une petite entreprise autonome qui réalisait ses propres recrutements en dehors des services RH !**

La CGT n'a cessé de se mobiliser, aux côtés de nombreux agents notamment, pour remettre de la transparence et de l'égalité de traitement sur la question de la mobilité, obligeant le Département à apporter les premières réponses concrètes :

- Les jurys d'entretien ont alors été constitués en présence d'agents des RH afin d'apporter un minimum de garanties et d'objectivité dans les processus de recrutement,
- L'engagement de la mise en place de la commission mobilité demandée a été pris par le Président du Département.



## Cependant, aujourd'hui, nous sommes très loin du compte encore !

**Les recrutements se poursuivent toujours sur des bases peu claires.** La preuve en est :

- des agents contractuels sont recrutés sur postes au détriment d'agents titulaires,
- des jurys d'entretiens sont toujours obligatoires pour les agents qui postulent sur les mêmes missions mais changent de secteur (ex : assistants sociaux, agents d'exploitation des routes, agents techniques des collèges, secrétaires médico-sociales, ...)

**maintenant ainsi le choix « à la tête du client » !**

### **Mieux :**

Dans un objectif de réduction de la masse salariale, la collectivité multiplie les réorganisations conduisant à de nombreux « redéploiements » !

Des bourses à la mobilité spécifiques sont mises en place et servent d'alibi à la suppression des postes et à la mobilité imposée des agents concernés, sans respect toujours des compétences et des centres d'intérêts des agents !

**Hier**, c'était les agents de la Direction des Sports, les Référents Spécialisés en Insertion.

**Aujourd'hui** ce sont les agents des Maisons du Département ! La collectivité va jusqu'à organiser ce jeudi 4 juin des ateliers... pour apprendre aux agents à se « vendre » sur les postes vacants du Département ? Ou « mieux », pour aller dans une autre collectivité !

**Demain, à qui le tour ? Ne laissons pas faire ! Rejoignez-nous pour engager un véritable rapport de force et imposer à la collectivité l'arrêt des suppressions de postes, l'arrêt des mobilités imposées, l'arrêt de ces méthodes sources de risques psycho-sociaux pour les agents, le respect du statut, la mise en œuvre de critères transparents et négociés afin de permettre une mobilité respectueuse des agents et dans l'intérêt des services !**

**Vous souhaitez vous faire entendre ? Vous voulez sortir de l'isolement professionnel ? Rejoignez-nous !**

**Adhérez à la CGT du Conseil Général de Seine-Maritime**

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**DIRECTION ET LIEU DE TRAVAIL :**

**☎ PROFESSIONNEL :**

**☎ PERSONNEL :**

**☎ PROFESSIONNEL :**

**☎ PERSONNEL :**

